



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée Pierre-Joël Bonté,  
Riom

**Possibilité de régler le forfait de demi-pension ou d'internat pour l'année 2023-2024 par :**

## Prélèvement automatique

Quels sont les avantages ?

- **Étalement du paiement** : prélèvement en **3 fois** chaque trimestre.
- **Suppression des oublis de paiement** : dans le cartable...
- **Sécurisation des paiements** : supprime les risques liés au paiement en espèces ou par chèque (perte, vols...)

Quand suis-je prélevé(e) ?

Echéancier 2023-2024 des prélèvements automatiques		
1 <sup>er</sup> trimestre	Octobre 2023	<b>35%</b> de la créance
	Novembre 2023	<b>50%</b> de la créance restante
	Décembre 2023	<b>Solde</b> de la créance
2 <sup>ème</sup> trimestre	Janvier 2024	<b>35%</b> de la créance
	Février 2024	<b>50%</b> de la créance restante
	Mars 2024	<b>Solde</b> de la créance
3 <sup>ème</sup> trimestre	Avril 2024	<b>35%</b> de la créance
	Mai 2024	<b>50%</b> de la créance restante
	Juin 2024	<b>Solde</b> de la créance
	Juillet 2024 (facultatif)	Prélèvement d'ajustement si nécessaire

L'Agent Comptable

Bureau de l'intendance

☎ 04 73 671 671

☎ 04 73 671 674

Mél.  
0631985R@ac-clermont.fr

2, avenue Averroes  
BP 10034  
63201 RIOM Cedex

Attention : il n'est pas possible de choisir la date de prélèvement, toutes les familles seront prélevées en même temps chaque mois (entre le 15 et le 25). Vous recevrez au moins 14 jours avant chaque prélèvement un avis de prélèvement (à l'adresse e-mail fournie dans le dossier d'inscription).

Comment souscrire au prélèvement automatique ?

Il vous suffit de remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et de le remettre au lycée accompagné du RIB du compte à prélever.

Si vous avez plusieurs enfants concernés vous devez remplir **un mandat par enfant**.

**Le prélèvement automatique est un mode de paiement proposé aux familles, mais en aucun cas une obligation. Si vous ne souhaitez pas régler par prélèvement automatique, veuillez ne pas remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint. Vous réglerez alors par chèque, par paiement en ligne par carte bancaire à l'adresse suivante : <https://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=3002> ou espèces à réception de l'avis aux familles en cours de trimestre.**

## Paiement en ligne par carte bancaire

Il est désormais possible pour les élèves et les personnels d'effectuer directement deux types d'opérations via un site internet sécurisé (PC/Mac) ou depuis un Smartphone :

- **Créditer son badge** de passage au self (5 repas minimum)
- **Régler sa facture de demi-pension ou d'internat** (50,00 € minimum)

La procédure à suivre est la suivante :

- **Rendez-vous sur le site internet** : pour cela cliquer sur lien ci-joint :
  - <https://espacenumerique.turbo-self.com/connexion.aspx?id=3002>
  - **Ou depuis un Smartphone ouvrir l'application TurboSelf disponible gratuitement dans Play Store**
  - **Saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe** qui vous aura été communiqué par mail
  - **Suivre les instructions** proposées à l'écran

**Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :**

- Cliquer sur « **Demande de création de compte** »
- Saisir les 5 derniers chiffres indiqués sur le dessus de votre badge d'accès au self (et non les 4 chiffres au dos). Exemple : carte N° 3002-0XXXX situé après l'adresse du lycée ou sur votre facture trimestrielle Carte N°XXXX
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vos identifiant et mot de passe vous seront adressés sous 48 H
- A réception, suivre la procédure classique indiquée ci-dessus

**A NOTER :**

- **Les comptes ne sont** crédités qu'en différé le lendemain matin **après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules
- Vos identifiants et mot de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées
- **Un reçu vous est adressé par mail** à la fin de chaque paiement
- **Un historique est disponible** et permet de visualiser les repas qui ont été pris et l'ensemble des paiements effectués

**PERSONNES A CONTACTER :**

- Pour les familles : au 04.43.13.20.18
- Pour les personnel : Mme Christel TIXIER au poste 215

**Attention (pour les élèves) : merci de bien vouloir attendre que la créance apparaisse sur l'espace numérique TurboSelf avant de faire des versements.**

L'Agent Comptable

Bureau de de l'intendance

☎ 04 73 671 671

☎ 04 73 671 674

Mél.

0631985R@ac-clermont.fr

2, avenue Averroes  
BP 10034  
63201 RIOM Cedex